

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MUNTICELLU

Séance du 13 mai 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six et le treize mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joseph MATTEI, Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 02 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19

QUORUM		
Présents	Absents	Pouvoirs
13	2	4

Présents : MATTEI Joseph - MARTELLI Corinne - ROMANI Sylvie - François FONDACCI Christian BANDINI -Noélie MARCHETTI- MALASPINA Jean-Louis-COLOMBANI Laurent - COSTA Angèle- Patricia GUINTINI- KHODJA Eliane- GIOCANTI Marie Dominique- FRANCESCHINI Louis.

Ont donné pouvoir :

CUBADDA Charles à ROMANI Sylvie

LICCIA Marcelle à MATTEI Joseph

SAVELLI René à Noellie MARCHETTI

PETRIGNANI Yoann à MARTELLI Corinne

Absents : LEBRAS Philiberte – DANESI Patrick

Le quorum étant atteint, Mme Patriciaz GUINTINI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h10, procède à l'appel des conseillers et à la lecture de l'ordre du jour, qui est le suivant :

✓ 2026-30 Demande de subvention pour l'aménagement d'une salle de classe

La commune souhaite transformer une ancienne salle de classe en espace sportif et éducatif adapté aux élèves de l'école communale. Ce projet vise à améliorer le bien-être, la santé et les conditions d'apprentissage des enfants, en leur offrant un lieu sécurisé pour pratiquer des activités physiques, notamment en période de mauvais temps.

L'aménagement permettra de développer les activités de motricité, sportives et pédagogiques, tout en renforçant le confort et la sécurité des élèves. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **204 332 € HT** (224 765 € TTC), comprenant des travaux de démolition, de rénovation, de sécurisation, la pose de revêtements adaptés ainsi que l'achat d'équipements sportifs et pédagogiques. Le plan de financement prévoit :

- une subvention de l'État à hauteur de **80 %**, soit **163 465 €** ;
- une participation communale de **61 300 € TTC**, dont un autofinancement de **40 866 €**.

Après délibération, le Conseil municipal :

1. approuve le projet d'aménagement ;
2. valide le plan de financement ;
3. sollicite une subvention de l'État au taux le plus élevé possible ;
4. autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires ;
5. précise que les crédits seront inscrits au budget communal.

✓ **2026-31 Demande d'emprunt de 150 000 € pour des travaux d'investissement**

Le Conseil municipal a approuvé la souscription d'un emprunt de 150 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse (CEPAC) afin de financer divers travaux d'investissement de la commune.

Après consultation de plusieurs établissements bancaires, l'offre de la CEPAC a été retenue avec un taux fixe de 4,57 % sur une durée de 15 ans, avec remboursement trimestriel sur 60 échéances. Les frais de dossier s'élèvent à 500 € et le remboursement du capital s'effectuera selon un amortissement progressif à échéances constantes.

Le Conseil municipal a également autorisé Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

✓ **2026-32 Décision modificative n° 1**

Le Président propose la décision modificative, ci-dessous :

	DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 611 : Contrats de prestations de services	15 000.00 €			
D 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10 000€			
D 623 : Pub, publications, relations publiques	5 000€			
D 624 : Transports de biens et collectifs	3 000€			
TOTAL D 011 : Charges à carac généré	33 000 €			

D 65738: Subventions de fonctt et autres		45 000€		
D 65748 : Subv de fctnt aux autres pers	6 000€			
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	6 000€	45 000 €		
D673 : titres annulés sur ex antérieurs	6 000€			
TOTAL D67 : charges spécifiques	6 000€			
Total	45 000€	45 000€		

	DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 203 : Fraius études, recherche et devlpmt		19 000€		
TOTAL D 20 : Immob incorporelles		19 000 €		
D 212 : Agencements et aménagements de terrains		60 000.00 €		
D2131-72 : Travaux salle école et gymnase		41 000.00€		
D2151 :Réseaux de voirie		30 000.00€		
TOTAL D 21 : Immob corporelles		131 000.00 €		
R 1641 : Emprunts en euros				150 000.00€
TOTAL R16 : emprunts dettes assimil				150 000.00€
Total		150 000.00		150 000.00€
TOTAL GENERAL		150 000.00€		150 000.00€

✓ 2026-33 Désignation des membres de ma commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le Maire informe le Conseil municipal de la création, par le conseil communautaire en date du 4 mars 2026, d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Cette commission ayant pour mission d'évaluer les charges transférées entre les communes et l'intercommunalité, il est demandé au Conseil municipal de désigner trois représentants de la commune, en fonction de la population.

Sont proposés pour siéger au sein de la CLECT :

Joseph MATTEI
Angèle COSTA
Laurent COLOMBANI

✓ 2026-34 : Commission communale des impôts directs (CCID)

Le Maire rappelle la mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), prévue par le Code général des impôts. Il précise que, dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et 8 suppléants, désignés pour la durée du mandat municipal. Il est rappelé que les membres doivent être majeurs, de nationalité française, inscrits aux rôles des impôts locaux, disposer de connaissances suffisantes du territoire communal et assurer une représentation équilibrée des différentes impositions. Un commissaire doit également être domicilié hors de la commune.

Le Maire indique que cette délibération est reprise afin de tenir compte de sa qualité de membre de droit de la commission, ce qui nécessite une mise à jour de la composition proposée.

La liste des 32 commissaires est arrêtée par le Conseil municipal puis transmise à l'administration fiscale, laquelle procède à la nomination des membres dans un délai de deux mois suivant le renouvellement du Conseil municipal, soit au plus tard le 21 mai 2026.

✓ 2026-35 Acquisition de la parcelle cadastrée section B n°1617 et intégration dans le domaine privé communal

Le Conseil municipal a approuvé l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section B n°1617, d'une superficie de 300 m², proposée par Monsieur TALON.

Cette parcelle, constituant un chemin d'accès desservant trois propriétés privées situées strada di u Munticellu à Stabielle, présente un intérêt pour la commune afin d'en assurer la maîtrise foncière, l'entretien et la sécurité.

Le Conseil a décidé d'intégrer ce bien dans le domaine privé communal et a précisé que les frais d'acte et de publicité foncière seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition et à effectuer les formalités de transfert de propriété.

✓ 2026-36 et 37 : création de 2 emplois non permanents d'Adjoint administratif territorial

Le Conseil municipal a approuvé la création de 2 emplois non permanents d'Adjoint administratif territorial, à temps complet (35 heures hebdomadaires), en qualité d'agent d'accueil, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité au service accueil, pour une durée de deux mois.

Ces emplois sont créés dans le cadre des dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et sera rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint administratif territorial, échelle C1.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents et aux charges afférentes seront inscrits au budget communal.

Le Conseil municipal a adopté cette décision à l'unanimité des membres présents.

✓ 2026-38 Approbation de la subvention à verser à la Régie communale à Caractère Administratif « San Francescu » année 2026.

Le Conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention d'un montant total de 275 000 € au Service Public à Caractère Administratif « San-Francescu », conformément à la convention en vigueur.

Cette subvention sera versée mensuellement selon un échéancier réparti sur l'année 2026.

Le Conseil a également autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et a précisé que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026, article 65737.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents, elle annule et remplace la délibération 2026-02 en date du 12 janvier 2026.

✓ 2026-39 délibération portant attribution de la prime de responsabilité (OU PAS 😊)

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une prime de responsabilité à la Directrice Générale des Services, conformément aux dispositions réglementaires applicables aux emplois administratifs de direction.

Cette prime sera versée mensuellement, calculée sur le traitement soumis à retenue pour pension, dans la limite d'un taux maximal de 15 %. Son versement sera interrompu dans les cas prévus par la réglementation en vigueur.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

✓ 2026-40 Régularisation de la vente d'une emprise communale au profit de Monsieur et Madame RICHARD Gaston

Le Conseil municipal a validé la régularisation d'une vente foncière ancienne au profit de Monsieur et Madame RICHARD Gaston, portant sur une emprise de 360 m² issue de la parcelle communale cadastrée section B n°834, aujourd'hui cadastrée section B n°2264 à la suite d'un document d'arpentage.

Il est rappelé que la vente avait été décidée par délibération du 26 mars 2006 et que le prix fixé à 15 € le m² a été intégralement réglé par les acquéreurs, sans que l'acte administratif n'ait été finalisé.

Le Conseil a donc confirmé la vente, constaté le paiement complet du prix, précisé que les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs, et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la régularisation de cette opération.

✓ 2026-41 Attribution subventions aux Associations.

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations locales, conformément aux crédits inscrits au budget 2026 (article 6574, chapitre 65).

Ces aides financières sont destinées à soutenir les actions des associations dans les domaines éducatif, sportif, culturel et social, ainsi que les activités d'intérêt général menées sur le territoire communal.

Le Conseil a validé l'ensemble des subventions proposées, notamment en faveur du foyer socio-éducatif du collège, des associations sportives et culturelles, ainsi que des structures caritatives et locales.

Il a été précisé que les crédits nécessaires ont été votés au budget 2026 et que Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement des subventions à chaque association concernée.

La délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

Associations	Montant attribué
Association foyer socio-éducatif collège :	2500€
- Organisation d'un trail :.....1 000€	
- Voyage scolaire en Italie : ..1 500€	
Association sportive du collège	500€
Association Judo Club	500 €
Association Cantemu in seme	500 €
Association In seme	500 €
Association sportive A Paolina	500 €
Association Confraternita di u Santissimu Sacramentu E di San Carlu Borromei	1000 €
ADMR	500 €
Tir au vol	500 €
I ghjatti senza tettu	500 €
Societe Nationale des Sauveteurs en Mer	500 €
Association des Pecheurs Plaisanciers de l'Ile-Rousse	500 €

L'ordre du jour est épuisé, le Maire clos le débat et lève la séance à 19H35.

Procès-verbal approuvé en séance de conseil municipal du 24 juin 2026

Le Maire,

Joseph MATTEI



Le secrétaire de séance,

Patricia GUINTINI

